

## SÉANCE DU 10 JUIN 1910

PRÉSIDENCE DE M. H. LECOMTE.

M. F. Camus, vice-secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

M. le Président prie M. de Fedtschenko, botaniste en chef au Jardin impérial de Saint-Pétersbourg, qui assiste à la séance, de vouloir bien prendre place au Bureau.

M. le Président annonce ensuite une nouvelle présentation.

M. Lutz donne lecture des deux communications ci-dessous :

### Un peu de précision au sujet de deux *Pedicularis* de Savoie. — Un *Euphorbia* nouveau pour la flore française;

PAR M. G. ROUY.

Je viens de lire au Bulletin la nouvelle Note de M. Alf. CHABERT sur les *Pedicularis gyroflexa* et *fasciculata* : quelques mots sont donc encore nécessaires.

D'après ses propres récoltes, M. CHABERT procède par affirmations ou suppositions personnelles; ce n'est point ma méthode : à l'appui de mes dires, je m'efforce soit de citer toujours le texte intégral de l'auteur, soit de montrer la plante d'où j'ai tiré une conclusion précise.

Et voici :

1° M. CHABERT est bien forcé de reconnaître (Bull. LVII, p. 89) que REICHENBACH a commis une erreur « en décrivant le *P. cenisia* Gaud. sous le nom de *P. gyroflexa* Vill. », mais REICHENBACH n'aurait pas commis cette erreur, d'après

M. CHABERT, s'il avait pu voir les plantes des environs de Chambéry. Supposition toute gratuite! Voici le texte de REICHENBACH (*Fl. exc.*, p. 362) :

« 2164. — *P. gyroflexa* Vill. calycis niveo-lanati dentibus serratis, galea acuminata rostro deflexo rectiusculo apice bifido Vill. delph. t. 9. Hall, ic. helv., t. XI. *P. cenisia* Gaud. Imprimis corollis *P. rostratæ*, i. e. tubo multo brevior, rostro multo longiore quam præcedentis (*P. fasciculata* Bell.), et calycis indumento floribus minoribus seriatim spiriflexis (ut in *Spiranthe* sed pluriserialibus) ab illa diversa. — Piémont, Mont Cenis, à Margeriaz, à Grenier, à Ootherant près Chambéry : Bonjean. — Jul. Aug. 7. »

Donc la plante décrite et visée par REICHENBACH était bien le *P. cenisia* Gaud. et, en réalité, la grave erreur de ce texte consiste dans le passage : « Vill. delph., t. 9 ». — Quant aux trois localités dernières elles seraient fausses, d'après M. CHABERT; je ne demande pas mieux que de l'admettre, mais on voit pourtant que REICHENBACH les a parfaitement spécifiées dans son texte, d'après les plantes reçues de BONJEAN; et les auteurs français, même contemporains, comme je l'ai déjà exposé, n'ont pas mis en doute jusqu'ici la présence du *P. cenisia* aux environs de Chambéry.

Maintenant résumons en quelques mots pourquoi le *P. gyroflexa* de VILLARS a été longtemps controversé; cela tient à ce que la courte diagnose latine et la description française de VILLARS ne s'accordent pas entre elles et encore moins avec les synonymes donnés à son espèce par VILLARS, celui de HALLER s'appliquant très exactement au *P. cenisia* Gaud. (*P. gyroflexa* Willd.), et celui de LINNÉ étant bien *P. tuberosa* L. ainsi que la var. b. Vill. de son *P. gyroflexa*, à fleurs jaunes, alors que la planche IX de l'ouvrage de VILLARS reproduit bien la plante à laquelle tous les auteurs actuels, monographes ou floristes, s'appuyant sur elle et négligeant la diagnose (complexe et ambiguë), donnent le nom de *P. gyroflexa* Vill., planche qui présente des fibres radicales plus ou moins épaissies par places. — C'est donc la planche de VILLARS, et non son texte, qu'il faut considérer.

2° Le *Pedicularis fasciculata* Chabert (*in* Bull. Soc. bot.,

LVII, p. 90) est une « sous-espèce » inexistante! — Voici pourquoi :

BELLARDI n'a point publié, personnellement, de diagnose de son *P. fasciculata*; la diagnose *princeps* du *P. fasciculata* est donc celle donnée par WILLDENOW (*Spec.*, III, p. 218) dont suit le texte intégral :

« 30 *Pedicularis fasciculata.* »

*P.* caule simplicii, foliis pinnatis, pinnis profunde pinnatifidis dentatis, calycibus quinquefidis cristatis, corollæ galea adunca tridentata. W.

*Pedicularis fasciculata Bellardi app. altera fl. pedem. inedita.*

*P. alpina asphodeli radice purpurascente flore Tournef. inst., 173.*

*Filipendula montana flore pediculariæ Bauh. pin. 163.*

Büscheltragendes Lausekraut. W.

*Habitat in Italiæ alpibus. 7 (v. s.).*

*Binis præcedentibus<sup>1</sup> valde affinis distinguitur tamen a præcedente (P. cenisia) qua cum colore floris convenit : radice tuberosa fasciculata more Spireæ Filipendulæ nec simpliciter ramosa, laciniis, omnibus pinnarum dentatis, corollæ galea revera non uncinata sed ad uncinatam formam accedens, apice tridentata, dente intermedio brevissimo lateralibus oblongis acutiusculis. Distinxi has affines species ad specimina sicca, forte in plantis recentibus plures notæ, in siccis observabiles occurrunt, quas alii quibus occasio suppetit, investigabunt. W.*

Or, la diagnose de ce *P. fasciculata* Bell., le seul qui ait droit à ce nom, par droit d'antériorité, comprend aussi bien le *P. gyroflexa* Vill. Dauph., t. IX!, que la variation extrême à laquelle M. CHABERT voudrait réserver le binôme *P. fasciculata*, variation qui passe au *P. gyroflexa* Chabert (*sensu stricto*) par tous les intermédiaires possibles, tant pour la taille de la plante que pour la villosité de ses différentes parties, la grosseur ou la longueur de l'épi, le nombre des fleurs, la longueur relative des divisions calicinales ou la grandeur de la corolle, intermédiaires visibles dans les grands herbiers et croissant aussi bien dans les terrains calcaires que dans les terrains granitiques.

1. 28. *P. tuberosa* L., 29. *P. gyroflexa* Villd. (*P. cenisia* Gaud.), non Vill., offrant tous deux : *corollæ galea uncinata* au lieu de *corollæ galea adunca*.

Peut-être la variation extrême à fibres radicales plus fortement renflées-napiformes pourrait-elle prendre le nom de var. *Bauhiniana*, car, je le répète, elle n'a aucun droit, plus que d'autres variations du *Pedicularis gyroflexa* Vill., à l'épithète spécifique ou subs spécifique *fasciculata*, ce dont aurait pu se convaincre M. Chabert en ne négligeant pas de consulter la diagnose *princeps* de Bellardi dans le *Species* de WILLDENOW.

D'ailleurs un autre oubli de M. CHABERT va me permettre d'inscrire dans le tome XII de la *Flore de France*, qui paraîtra fin octobre prochain, une vieille espèce de GUSSONE, l'*Euphorbia Cupani*, que M. CHABERT a décrite comme nouvelle, en 1900 (*ap. Morot, Journ. de Bot., XIV, p. 71*), sous le nom de *E. lugubris*, classée d'ailleurs par M. CHABERT nullement à sa place dans la série des Euphorbes européens.

On peut lire dans le Journal de Morot la diagnose de cette espèce « nouvelle » que notre vénérable confrère de Chambéry s'est efforcé de distinguer, on ne sait pourquoi de ceux-ci plutôt que d'autres, des *E. Pithyusa* L., *matritensis* Boiss., *bætica* Boiss., mais surtout de l'*E. imbricata* Vahl, qui en est *toto cælo* différent! — Mais, d'autre part, s'appuyant sur un caractère accidentel, la présence d'un tout petit tubercule sur la face dorsale à chaque extrémité des glandes tronquées, M. CHABERT a parlé aussi, au sujet de sa plante, de 3 Euphorbes, le premier d'Espagne, le deuxième de Perse, le troisième de Tauride, lesquels présentent, dans les *Icones* de BOISSIER, une disposition analogue... Pourquoi aller si loin? Si M. CHABERT, ayant affaire à une plante de Corse, avait simplement pensé à consulter le *Flora Sardoæ*, il aurait constaté que MORIS a indiqué *en Sardaigne* l'*E. Cupani* Guss. à plusieurs localités, que l'*E. Cupani* Guss. (1827) n'est rien autre absolument que l'*E. lugubris* Chabert (1900); et, s'il avait aussi consulté la magnifique planche (n° CIX) consacrée par MORIS à l'*E. Cupani* Guss., il aurait pu y voir reproduits les fameux petits tubercules au nombre de 2-5 sur chaque glande, disposition que MORIS a aussi également précisée dans sa diagnose (p. 462) : « Caliculi glandulæ... margine antico integræ crenulatæ dentatæve, angulo laterali utroque in corniculum sæpe, non constanter, breve, obtusum, apice interdum glanduliferum, abeuntes ». Rappelons ici que,

d'après le *Compendium floræ Sardoæ*, de M. BARBEY (p. 182 et 236), l'*E. Cupani* a été trouvé, en Sardaigne, à plusieurs autres localités que celles indiquées par MORIS. Rien d'étonnant, donc, à ce que cette belle plante ait été constatée en Corse orientale par M. CHABERT, car il n'en est pas moins vrai que c'est grâce à sa découverte que cette espèce appartient actuellement à la flore française; il a eu le tort, seulement, de lui donner un nom nouveau alors qu'elle était connue dans la science depuis plus de soixante-dix ans!

### **L'*Euphorbia flavicoma* DC. et l'*E. verrucosa* Jacq., race *Candolleana* Reyn., en Provence;**

PAR M. ALFRED REYNIER.

CHAIX trouva, avant 1789, dans la haute Provence, une plante que VILLARS, *Dauph.*, 3, p. 832, crut être l'*Euphorbia pilosa* L. La détermination était entachée d'erreur : l'Euphorbe poilue de LINNÉ se présente toujours tellement distincte, qu'on ne saurait la confondre avec une autre à fruits glabres. En 1805, DE CANDOLLE identifia cet « *E. pilosa* Vill. non L. » à l'*E. carniolica* Jacq. De même, la détermination hasardée par l'auteur de la *Flore Française* (t. 3, p. 342) fut jugée inexacte : l'Euphorbe de la Carniole, selon RÆPER, constitue une assez différente variété *carniolica* de l'*E. dulcis* Jacq.

Convenant de sa méprise, DE CANDOLLE, en 1813, *Catal. Hort. Monspel.*, p. 119, donna à la même Euphorbe de Provence, retrouvée dans les Cévennes, le nom nouveau spécifique d'*E. flavicoma*, l'accompagnant de la courte diagnose princeps que voici : « Capsulis breviter verrucosis, glabris; involucri lobis externis integris; bracteis distinctis, ovatis; umbellâ 5-fidâ, 3-fidâ, flavidâ; foliis lanceolato-oblongis, villosis aut pubescentibus, serrulatis. » Peu après, 6<sup>e</sup> vol. de la *Flore Française*, p. 364, 1815, le créateur de l'espèce *flavicoma* fournit une description moins abrégée; je la reproduis : « La racine est ligneuse; il en part plusieurs tiges herbacées, un peu anguleuses au sommet, entièrement glabres dans les variétés  $\alpha$  et  $\beta$ , velues dans la variété  $\gamma$ ; les feuilles sont oblongues-lancéolées,